

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la lig
Réclamations..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et C^e, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA				DE CAHORS A PARIS			
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	tab. 2	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	DE CAHORS A :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
Cahors. — Départ.....	6 h 30	12 h 25	5 h 40	Monsempron-Libos. — Départ.....	9 h 30	5 h 25	7 h 55	de Cahors à :	5.80f	4.35f	3.20f	LIBOS.	Départs..... 8 h 41	LIBOS.	Départs..... 8 h 41
Mercuès.....	6 18	12 47	5 56	Fumel.....	9 37	5 37	8 2	Libos.....	3.70	2.75	2.05	AGEN.	Arr..... 9 59	AGEN.	Arr..... 9 59
Parnac.....	6 33	12 52	6 1	Duravel.....	9 54	6 03	8 21	Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75	AGEN.	Dép..... 11 25	AGEN.	Dép..... 11 25
Luzach.....	6 43	1 20	6 1	Puy-l'Évêque.....	10 3	6 17	8 30	Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20	MONTAUBAN	Arr..... 12 13	MONTAUBAN	Arr..... 12 13
Castelfranc.....	7 2	1 43	6 36	Castelfranc.....	10 17	6 41	8 48	Agen.....	10.63	8. »	6. 85	MONTAUBAN	Dép..... 1 33	MONTAUBAN	Dép..... 1 33
Puy-l'Évêque.....	7 17	2 1	6 49	Luzach.....	10 29	7 »	9 2	Montauban.....	11. »	8. »	6. »	AGEN.	Arr..... 1 36	AGEN.	Arr..... 1 36
Duravel.....	7 32	2 16	6 59	Parnac.....	10 38	7 16	9 13	Toulouse.....	16.70	12.30	9.15	AGEN.	Dép..... 2 »	AGEN.	Dép..... 2 »
Fumel.....	7 54	2 42	7 19	Mercuès.....	10 49	7 33	9 25	Aurillac.....	29.30	21.45	15.50	LIBOS.	Arr..... 3 »	LIBOS.	Arr..... 3 »
Monsempron-Libos. — Arrivée.....	8 1	2 49	7 26	Cahors. — Arrivée.....	11 5	7 52	9 43	Paris.....	73.70	55.33	40.55	LIBOS.	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	LIBOS.	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)
								Cette.....	41.35	30.75	22.70				

Cahors, le 18 Novembre 1870

BULLETIN

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets et sous-préfets de la République l'avis suivant destiné à être communiqué aux journaux :

« Prévenez les journaux qu'ils ne doivent insérer aucune dépêche Havas ni aucune communication quelconque, qu'elle qu'en soit l'origine, soit sur le camp d'Orléans, soit sur les mouvements ou la situation actuelle de nos troupes.

Il doit suffire de leur rappeler cette règle, dont la stricte observation, plus nécessaire que jamais, est de nouveau recommandée par le Gouvernement, et à laquelle la plus légère infraction ne serait pas tolérée. »

Nous comprenons et nous approuvons parfaitement la nécessité de cette mesure. La presse, par ses indiscretions involontaires, a souvent servi d'éclaircissement à l'ennemi. La situation impose à tous l'impérieux devoir du silence. Nous saurons nous y conformer et dorénavant nous ne donnerons, en ce qui concerne les points indiqués par l'avis ministériel, que les nouvelles officielles.

Les événements marchent et se précipitent.

Une dépêche de Saint-Petersbourg, nous apporte le résumé de la circulaire adressée aux puissances par le prince Gortschakoff, pour leur notifier les prétentions actuelles de la Russie. Le chancelier de l'Empire russe déclare carrément que des traités enfreints dans plusieurs clauses essentielles et que l'épreuve du temps a condamnés, ne sauraient plus demeurer obligatoires dans celles de leurs dispositions qui touchent aux intérêts directs de la Russie. En conséquence, passant par dessus ce *factum*, — tel est le nom qu'il donne à un traité international, — le prince Gortschakoff revendique le droit de dénoncer au Sultan la convention qui restreint l'exercice de la souveraineté russe dans la mer Noire, en limitant le nombre et la dimension des bâtiments de guerre que les puissances riveraines se réservent d'entretenir dans cette mer. Il fait plus : il la dénonce, et avec une légère menace ironique, il ajoute que la Russie rend à la Turquie la plénitude de ses droits, comme elle la reprend pour elle-même. Au reste, la Russie se défend de vouloir ressusciter la question d'Orient. Ce qu'elle veut, c'est simplement assurer sa sécurité et sa dignité. Elle désire aussi la conservation et le raffermissement de la paix et n'élève pas d'objections contre les principes généraux du traité de 1856 qui fixent la position de la Turquie dans le concert européen.

L'empereur, dit la circulaire, est prêt à s'entendre avec les puissances signataires de ce traité en vue d'un arrangement équitable, propre à assurer le repos de l'Orient et l'équilibre européen. L'empereur est convaincu que cette paix et cet équilibre auront une garantie de plus lorsqu'ils seront fondés sur des bases plus justes et plus solides que celles qui résultent d'une position qu'aucune grande puissance ne saurait accepter comme la condition normale de son existence. »

Ainsi parle le prince Gortschakoff, et son langage a plus d'une analogie avec celui du

comte de Bismark. Tous deux protestent à chaque occasion de leurs intentions pacifiques, de leur sollicitude pour le repos de l'Europe et pour cette vieille machine, aujourd'hui si gravement compromise, qu'on appelle l'équilibre européen, et tous deux poursuivent la politique la plus propre à ruiner cette paix, ce repos, cet équilibre. Vous remarquerez aussi que tous deux font un grand usage des arguments empruntés à la sécurité et à la dignité de leurs pays respectifs. C'est au nom de la sécurité et de la dignité de l'Allemagne que M. de Bismark met aujourd'hui la France à feu, à sac et à sang. Et c'est au nom de la sécurité et de la dignité de la Russie que le prince Gortschakoff s'apprête à rallumer en Orient, un incendie dont il serait difficile d'évaluer les ravages. Le rapprochement est frappant. Et malheureusement il repose sur une base plus sérieuse que la fantaisie pure, car il régit dans l'air certaines appréhensions trop justifiées par les circonstances, et l'on soupçonne vaguement l'existence d'un traité secret entre la Russie et la Prusse.

Nous mentionnons ce bruit sans le garantir, mais nul ne le trouvera invraisemblable. Quoiqu'il en soit, l'Angleterre paraît avoir senti le coup qui la menaçait. Vous savez comment hier le *Post* s'exprimait. Aujourd'hui une dépêche de Londres parle en termes plus précis encore. Elle dit que le cabinet Britannique a répondu à la circulaire du prince Gortschakoff par l'ordre de préparer la flotte et qu'il a averti de cette grave décision les cabinets de Florence et de Vienne.

Pour le bulletin politique : A. Layton.

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE

Mémoires de M. Thiers.

Tours, 14 novembre, 9 heures 45 minutes, soir.

Une note de M. Thiers, datée du 9 novembre, remise aux ambassadeurs des grandes puissances et à ceux de Turquie et d'Espagne à Tours, fait le récit de sa mission pour obtenir l'armistice.

M. de Bismark a reconnu l'objet de la mission, tout en faisant quelques réserves sur l'immixtion des neutres dans les négociations.

L'objet était de conclure un armistice qui fit cesser l'effusion du sang et permit à la France de constituer, par des élections librement faites, un gouvernement régulier avec lequel on pût traiter valablement.

M. de Bismark, faisant allusion aux restes du gouvernement précédent qui cherchaient à se reformer à Cassel, M. Thiers a répondu immédiatement que ce gouvernement était fini pour toujours.

M. de Bismark protesta contre toute idée d'ingérence dans les affaires intérieures de la France.

Les questions posées dans la première conférence furent : le principe de l'armistice ; la durée et la liberté des élections dans les provinces envahies ; la conduite des armées belgiques ; le ravitaillement des places assiégées, spécialement de Paris, pendant l'armistice.

Sur ces questions, M. de Bismark sembla ne pas avoir d'objections insurmontables. M. Thiers croyait possible une entente sur tous les points.

Les conférences se succédèrent généralement, deux par jour.

Le premier des deux points admis fut la durée de l'armistice à vingt-cinq jours.

Il fut convenu que rien ne serait préjugé par l'armistice.

Sur les questions soulevées relativement à l'Alsace et la Lorraine, M. de Bismark n'admettait pas d'agitation électorale dans ces provinces, ne refusait pas qu'elles fussent représentées par les notables désignés sans que l'Allemagne s'en mêlât.

L'accord établi sur le quatrième point, MM. Thiers, de Bismark et les généraux prussiens, passèrent à la discussion du ravitaillement ; il ne souleva d'abord aucune objection fondamentale de la part de M. de Bismark, qui réitéra la question aux autorités militaires.

Le 3 novembre, M. Thiers dit que le ravitaillement n'était pas devenu une question de détail, mais de fond.

M. de Bismark, parlant au nom des généraux prussiens, déclara que l'armistice était absolument contraire aux intérêts prussiens ; qu'il accorderait le ravitaillement seulement si des concessions militaires équivalentes étaient faites, par exemple, une position militaire autour de Paris.

Comme M. Thiers insistait, M. de Bismark ajouta : L'occupation d'un fort, peut-être plus d'un.

M. Thiers arrêta M. de Bismark immédiatement, déclarant que, refuser le ravitaillement, c'était retirer un mois de résistance à Paris ; exiger un fort, c'était demander les murailles.

M. Thiers raconte ensuite son entretien avec M. Jules Favre et la rupture des négociations sans armistice.

M. Thiers termine en disant : « C'est maintenant aux puissances neutres de juger s'il a été tenu assez compte de leurs conseils.

« Ce n'est pas à nous qu'elles pourraient reprocher de n'avoir pas fait de ces conseils le cas qu'ils méritaient.

« Nous les faisons juges, du reste, de la conduite des deux puissances belligérantes.

« J'ai employé mes efforts pour rendre à ma patrie le bienfait de la paix, qu'elle a perdue par la faute d'un gouvernement dont l'existence est la seule faute de la France.

« Faute bien grande, irréparable, de s'être donnée un tel gouvernement, et de lui avoir, sans contrôle, abandonné toutes ses destinées. »

(Service particulier de la Liberté.)

Tours, 15 novembre.

Corps du général Detrich (70,000 hommes) et corps du prince Frédéric-Charles (80,000 hommes), en marche sur Orléans.

Bataille probable à Gien.

Tours, midi.

400 prussiens malades vont être transportés aujourd'hui même à Pau en traversant Bordeaux, mais sans s'y arrêter.

Tours, minuit.

La bataille, la grande bataille, la bataille décisive, doit avoir lieu d'un moment à l'autre.

Tout le monde est plein de confiance.

Cependant, le Corps diplomatique, pour la sûreté de sa correspondance, tient à s'éloigner du théâtre de la guerre.

En conséquence, il se disposerait à se rendre à Bordeaux, définitivement choisi.

M. Gambetta n'y fait plus d'objection. C'est lord Lyons, ambassadeur de la Grande-Bretagne, qui a insisté pour que le corps diplomatique donnât ses préférences à la ville de Bordeaux.

Tours, 15 novembre, 8 heures 45 minutes, soir.

Par décret du 14, le général d'Aurelles est nommé commandant en chef de l'armée de la Loire.

Le général Martin des Pallières est chargé du commandement du 15^e corps d'armée.

Un autre décret autorise les préfets à accepter les offres spontanées des cloches pour servir à faire des canons.

Le gouvernement met à l'ordre du jour l'armée des gardes mobilisés de Seine-et-Marne pour leur belle conduite à Nemours, le 13 novembre.

Le *Morning-Post* dit que l'Angleterre s'opposera à tout prix à toute tentative contre la Turquie, quelles que soient les forces de ses adversaires.

Le *Daily Télégraph* dit que 60 canonnières russes cuirassées sont prêtes dans la mer Noire.

Tours, 16 novembre, 4 h. 55 m. du soir.

Le *Times* publie une dépêche de Vienne constatant qu'il est beaucoup question d'une alliance entre l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie et la Turquie.

Dépêche du ministère
Plus de 10,000 Prussiens, cavalerie et infanterie, ont réoccupé Dijon le 14 novembre.

Tours, 16 novembre, 4 h. 55 m. du soir.

L'Indépendance de Vienne, du 15 novembre, dit que l'Angleterre, la Turquie, l'Autriche et l'Italie sont d'accord pour observer une attitude commune envers la Russie, et de rédiger une note collective.

Tours, 16 novembre, 6 h. 15 m. du soir.

Un décret du 14 novembre ordonne la formation de 19 nouveaux régiments de marche et de 10 bataillons de marche.

Un autre décret proroge jusqu'au 31 décembre l'admission en franchise de route des munitions de guerre.

Tours, 16 novembre, 9 heures 30 minutes, matin.

Bombay, 16. — Selon les nouvelles de la Chine, il y a eu de nouveaux outrages à Canton. L'exécution des meurtriers a été ajournée.

Tours, 17 novembre, 11 heures 45 minutes.

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets

Place de Mézières et celle d'Auxonne presque complètement investies ont répondu heureusement au premier feu de l'ennemi.

Prussiens ont quitté Nemours après avoir incendié la gare et quatorze maisons.

Pour copie conforme :
Le Préfet du Lot,
E. BÉRAL.

Le siège de Paris.

Le bruit courait depuis deux jours que l'armée de Paris, à la suite d'une sortie victorieuse, serait arrivée jusqu'à Juvisy.

Des nouvelles du 10 novembre expliquent cette rumeur, en faisant connaître l'incident heureux qui en a sans doute été l'origine.

Ce jour-là les Français se sont établis d'une manière inexpugnable sur le plateau de Villejuif, dans une redoute armée de vingt canons de gros calibre, et ils ont construit une autre redoute entre Villejuif et Vitry.

Ces deux redoutes ont été couvertes de

tranchées et d'ouvrages pareils à ceux de Sébastopol en 1855.

LES INFORMATIONS

Le *Journal d'Indre-et-Loire* annonce que l'on a saisi dans les derniers combats devant Orléans, sur un officier supérieur, une pièce fort importante : c'est la carte de l'invasion indiquant les points stratégiques à occuper.

Ni Blois ni Tours ne sont indiqués, non plus que Romorantin et Vendôme ; la ville de Saint-Aignan est le seul point indiqué dans le département de Loir-et-Cher.

Dans le Cher, Bourges et Vierzon sont marqués ; Issoudun, dans l'Indre. Saint-Aignan, Vierzon et Bourges marquent les points extrêmes de l'invasion projetée de nos côtes.

Dans le sud-est, elle s'étend jusqu'à Dijon et Besançon. Dans le nord-ouest, jusqu'à Amiens, Dieppe, Rouen ; dans le centre, jusqu'à Cosne et Clamecy.

Le bruit a couru, dit la *France*, que dans la bataille du 9 novembre, un de nos généraux avait, par sa faute, fait manquer la capture de 5,000 Bavares qui ont pu se retirer, tandis qu'une fausse manœuvre arrêtait la marche de nos colonnes. Ce général aurait été, sur le champ de bataille même, révoqué de son commandement.

On a amené à Tours 83 chevaux, 25 à 30 caissons et 2 canons, pris sur l'ennemi à la bataille de Baecou.

Il a été décidé que les bataillons qui parviendraient à s'emparer du canon ennemi en conserveraient la possession comme souvenir et récompense de leur courage.

M. de Moltke et M. de Bismark

Il n'est pas sans intérêt de reproduire une correspondance adressée du quartier-général du roi Guillaume et dans laquelle sont exposées longuement les divergences d'opinions qui existent entre le comte de Moltke et le comte de Bismark :

« Le premier, dit-il, voudrait priver la France de tout moyen de nuire à ses voisins pendant cinquante ans. Il voudrait lui prendre sa flotte, désarmer son armée, en lui laissant point d'armes plus dangereuses qu'une canne. Il voudrait occuper le pays des Alpes aux Pyrénées, de la Normandie à la Provence ; il voudrait détruire les places fortes, anéantir toutes les armées, et charger le peuple d'une contribution de guerre si lourde que la situation financière de la nation pendant des années serait aussi misérable que sa position politique en Europe. Il voudrait réduire la France à être une puissance de troisième ordre en la laissant appauvrir et sans défense. Il ne croit pas à la possibilité de la régénération de la France ; les éléments en sont trop mauvais, etc.

« M. de Bismark, de son côté, dit : « J'admets la nécessité d'humilier la France, de diminuer ses ressources, et avant tout, de nous garantir solidement contre ses futures agressions et contre son intervention dans nos affaires intérieures ; mais je ne crois pas utile de la ruiner ou de pousser son peuple au désespoir. N'oubliez pas que cette guerre doit avoir une fin, et lorsque cette fin arrivera, nous serons obligés d'adopter un *modus vivendi* avec

ce peuple, de faire du commerce avec lui et de rétablir une foule de relations indispensables aux rapports des nations civilisées; bien qu'elles aient été brisées temporairement par cette guerre. Il faut que nous prenions Paris sans doute et nous le prendrons; mais une fois ce triomphe obtenu, il faut faire la paix sans le moindre délai, et, si cela est possible, à des conditions qui paraissent justes et acceptables au monde civilisé.

« Nous ne pouvons prendre un avantage illégitime de notre force supérieure, en convertissant une punition méritée en une vengeance sans merci. Il faut qu'on nous rembourse nos dépenses de guerre jusqu'au dernier sou; mais ruiner la France n'est peut-être pas le moyen le plus pratique de rentrer dans nos fonds. Que nos succès ne nous aveuglent point. Nous ne pouvons nous annexer la France, et nous n'avons pas le droit de sévir contre elle au-delà d'une certaine mesure. Arrageons nos affaires avec la France de façon que, pendant une longue période à venir, nous puissions nous occuper exclusivement de notre organisation intérieure. Finissons-en avec un état de choses qui, déjà fort embarrassant, deviendra bientôt insupportable. De longues guerres ne sont en harmonie ni avec notre caractère ni avec notre système militaire; prenons garde, en ruinant les autres, d'attirer des maux incurables sur nous-mêmes. Les Français ont déjà souffert terriblement dans leurs intérêts matériels et dans leur prestige. Quand nous aurons pris Paris, tâchons de les aider à sortir de leurs embarras plutôt que de les laisser s'enfoncer davantage dans la boue. Ainsi, nous sortirons de la lutte à notre honneur, avec un réel agrandissement de gloire; aucun doigt ne sera levé contre nous, comme signe de reproche. »

Le Daily Télégraph affirme que son correspondant a résumé fidèlement l'opinion des deux hommes dont les conseils guident la politique du roi de Prusse. Quelle influence sera prédominante ?

Exécutions dans le Rhône

De douloureux événements ont marqué le séjour à Villefranche de la première légion de marche de la garde nationale mobilisée de Lyon.

Une compagnie du deuxième bataillon, à qui l'on avait assigné pour casernement l'institution religieuse de Montgré, s'y est livrée à des actes de turbulence et d'indiscipline des plus répréhensibles, et que rien ne motivait.

Des portes ont été forcées, des injures proférées contre l'habitant, des propos insubordonnés tenus contre les chefs, aux remontrances desquels une désobéissance persistante a été opposée.

Ces tristes scènes ont été le prélude d'une manifestation présentant au plus haut degré le caractère de la sédition militaire, et dans laquelle, à des réclames tumultueuses sur la solde et le logement, se sont mêlés des cris d'injure et de menace contre le colonel de la première légion.

Un des mutins a été jusqu'à proférer contre ce chef de corps, en l'interpellant personnellement, des insultes grossières, et cela à plusieurs reprises.

Ces excès de quelques égarés ont eu pour théâtre des établissements publics et la voie publique.

La population de Villefranche en a été douloureusement et profondément affectée.

Les perturbateurs ont résisté à la force armée, intervenue pour mettre fin à leur conduite et s'assurer de leur personne. Quelques-uns ont fait usage de leurs armes.

Vingt-six ont été arrêtés et traduits devant une cour martiale.

La cour, composée d'un des chefs de bataillon, de deux capitaines, deux lieu-

tenants et deux sous-officiers, s'est constituée à onze heures du soir et assemblée à trois heures du matin.

Sur vingt-six prévenus, vingt-trois ont été acquittés.

Trois reconnus à l'unanimité coupables de sédition militaire en campagne et de rébellion armée, avec circonstance aggravante d'antécédents impliquant préméditation, ont été condamnés à être passés par les armes.

L'arrêt, rendu à six heures du matin, a été exécuté à huit heures.

L'exécution a eu lieu en présence de la légion, de la gendarmerie et des troupes envoyées de Lyon.

Ces troupes se composaient de trois bataillons d'infanterie de ligne, d'un bataillon de gardes mobiles, d'une compagnie de chasseurs à pied, d'une section de cuirassiers et d'une batterie d'artillerie.

Les condamnés, conduits derrière le cimetière, ont été passés isolément mais simultanément par les armes de trois pelotons pris dans la légion.

Nous ne croyons pas devoir donner les noms de ces trois soldats qui ont payé leur dette à la rigueur des lois martiales, et consacré par un terrible exemple la religion de la discipline militaire.

Tous trois étaient enfants de Lyon, ils n'étaient pas mariés. L'un appartenait au premier bataillon, les autres au deuxième.

La légion, retardée d'un jour dans sa marche à l'ennemi, repart ce matin de Villefranche. L'ordre le plus parfait règne dans ses rangs. — (Salut public).

M. Louis Venillot a une fantaisie funèbre, mais exprimée avec une certaine éloquence. En voyant avec quelle insolence la Prusse a refusé l'armistice, le rédacteur en chef de l'Univers demande la guerre à outrance.

« A présent, ajoute-t-il, notre intérêt même matériel est de sauver l'honneur. Nous le sauverons avec certitude par une résistance obstinée. Quoi qu'il arrive, pour le moment, cette résistance sera victorieuse dans l'avenir; elle coûtera à la Prusse plus que ne lui fourniront les contributions de guerre qu'elle pourra nous extorquer. Paris tombé, le vainqueur aura de la peine à emporter son butin, ou alors il n'y a plus de France. Mais peut-on le croire? Et s'il n'y a plus de France, à quoi bon survivre et qu'elle nécessite de conserver Paris? Ce n'est pas de Paris sauvé par une capitulation que la France renaitra jamais. »

Il n'y a pas un vrai Français qui, sur ce point, ne pense comme le rédacteur de l'Univers.

Tous ceux qui, comme nous, ont été indignés des invocations du roi Guillaume à la Providence, seront heureux de lire la protestation ci-après des pasteurs de l'Eglise réformée :

« Puisqu'un roi qui se dit chrétien, se réclame du nom de Dieu et d'une prétendue mission divine, couvre la France de sang et de ruines en abusant indignement de ses victoires, et continue, malgré les tentatives faites pour obtenir la paix, une guerre cruelle et inutile, c'est pour nous un devoir de conscience de repousser avec indignation, comme chrétiens et comme protestants, toute solidarité morale vis-à-vis de ce langage et de ces prétentions, particulièrement coupables de la part d'un prince et d'une nation qui se disent si éclairés. »

Nous voyons dans de telles paroles, accompagnant de tels actes, une déplorable aberration. Nous devons flétrir énergiquement, comme un odieux blasphème, l'invocation du nom de Dieu sur une guerre de conquête et de pillage. Car le Dieu de l'Evangile n'est point le Dieu des ba-

tailles, de la force et du succès orgueilleux, mais le Dieu des libres consciences, des cœurs humbles, des saints dévouements.

« En face d'une armée envahissante, érigeant en droit la force brutale et se livrant sans scrupule à toutes sortes de crimes, nous voyons avec douleur que le protestantisme évangélique est rendu, par quelques-uns, responsable d'une politique et d'un principe que son principe même condamne. En ces temps où les notions de vérité et de justice les plus élémentaires sont trop souvent méconnues ou travesties, c'était pour nous un impérieux devoir de joindre, au nom de l'Evangile, notre protestation à celles qui ont déjà paru dans le même sens. »

Suivent les signatures des pasteurs.

Le programme de M. Blanqui.

Le journal de M. Blanqui, la Patrie en danger, veut bien nous communiquer une partie de son programme. Les électeurs qui ont voté oui verront ce qu'ils ont gagné à s'opposer à ce programme.

... Il faut que toutes les églises soient fermées aux cultes et affectées à des greniers, des clubs ou toutes autres destinations révolutionnaires. Il faut que toutes les ambulances soient purgées des prêtres; qu'on les arrête, qu'on les arme, qu'ils soient menés au feu, placés devant des patriotes, dans les positions les plus périlleuses. Nous leur réservons la plus belle tâche: qu'ils soient martyrs; ils iront au ciel, ce sera leur récompense. Nous qui n'y croyons pas, nous demandons qu'ils marchent avant nous. Qu'ils servent de cuirasse aux pères de famille. Ce sera la seule fois qu'ils auront été bons à quelque chose.

Il faut surtout qu'on songe aux barricades; c'est la chose première.

Il existe une commission des barricades, un président de cette commission, un crédit de 600,000 fr.; seulement tout cela est introuvable, et les Prussiens marchent toujours.

Il faut que chaque citoyen ne sorte qu'armé: revolver, poignard, baïonnette, tout est bon, et qu'on arrête tous les agents bonapartistes que Paris renferme encore.

Il faut que le journal, le club et la commune constituée demandent la mise en commun des subsistances et la ration pour chacun.

Il faut encore que tout individu qui connaît la cachette ou l'enfouissement de monnaie d'or, d'argent, de matières précieuses, en fasse de suite la déclaration à la mairie.

Il faut encore que chaque maison soit garnie à la porte principale, d'un écriteau portant le nom, l'âge et la profession de tous les habitants de ladite maison. Le nom du propriétaire et son domicile réel et actuel seront mis en grosses lettres en tête de la pancarte. Le concierge sera responsable de la déclaration...

Voilà quelques-unes des mesures qui seules peuvent nous sauver.

La République, c'est l'ordre.

Nous lisons dans le Bulletin de la République française:

Les ennemis de la République vous diront: La République, c'est la terreur; c'est le partage des biens; c'est l'anarchie. Ne les croyez pas.

La République n'est pas la terreur. Ni en 1848, ni en 1870: elle n'a fait couler, pour se venger, une seule goutte de sang. Elle n'a pas rendu à ses adversaires les maux qu'elle en avait souffert. Ce n'est pas elle qui a peuplé Cayenne de ses ennemis politiques; ce n'est pas elle qui a fait dicimer le peuple désarmé.

La République n'est pas le partage des biens. Elle veut que tous arrivent à la juste

récompense de leur travail; elle ne veut pas, autant qu'il est possible, de misérables dans la société. Mais elle ne dépouille personne de ses biens; elle assure à chacun le sien. Bien loin de supprimer la propriété, elle veut la multiplier, et, par de bonnes lois, la répandre entre les mains de tous.

La République n'est pas le désordre et l'anarchie. Elle ne l'est pas en Suisse et en Amérique, où règne depuis longtemps le gouvernement républicain. Pourquoi le serait-elle en France?

La République est un gouvernement régulier. Elle veut l'ordre et la sécurité, aussi bien que la liberté. Elle veut le règne des lois, le respect des citoyens par les magistrats, et des magistrats par les citoyens.

Sous la République, tous les citoyens trouvant dans les institutions la garantie de leurs droits, n'ont pas besoin d'en appeler à la force pour les faire valoir.

Dans la République, il y a un juge sans appel, qui tranche tous les conflits, et met fin à toutes les discordes; c'est tout le monde.

L'autorité n'est pas abolie dans la République; mais elle y sort de la société même, et elle est la garantie de la liberté de chacun par la volonté de tous.

Chronique locale

Nous remercions sincèrement l'Indépendant du Lot de nous avoir, dans un spirituel article, donné la clef de l'énigme qui torturait depuis longtemps notre esprit.

Les derniers Préfets de l'Empire nous étaient complètement hostiles et leur mécontentement se traduisait journellement par de mesquines injustices qui nuisaient beaucoup à nos intérêts.

Ces Messieurs ne pouvaient nous pardonner les tendances libérales et l'esprit d'indépendance qui nous font un devoir de ne marcher à la remorque de personne, et que nous avons manifestés souvent par la critique sérieuse de certains actes administratifs.

L'amitié des Préfets à notre égard semblait dater surtout du jour où nous mimes toute notre âme de disciple et d'admirateur, dans un récit de l'arrivée à Cahors de Gambetta, alors député de Marseille.

L'Indépendant nous révèle aujourd'hui la loyale vengeance de ces Préfets: Ils avaient signalé le Journal du Lot comme journal douteux!

Quant aux tirages supplémentaires, commandés par les Préfets dans les moments où ils pensaient tirer parti de notre publicité et de nos articles modérés, libéraux, exempts de personnalités violentes, nous en avons fourni naturellement le mémoire à la Préfecture; et, certes, si nous tenons notre conscience au-dessus de toute spéculation, nous ne rougirons jamais d'exiger de n'importe qui, la juste rémunération de notre travail matériel.

Nous mettons qui que ce soit au défi de nous prouver que le Journal du Lot ait reçu depuis sa création la moindre subvention de l'Etat.

Une fois encore, M. de Molènes, nous vous devons des remerciements pour avoir mis à jour la nuance indépendante du Journal du Lot, que les hommes sérieux ne méconnaissent pas d'ailleurs.

Les résultats des élections prochaines vous prouveront, en effet, que notre attitude politique, marquée au coin des intérêts publics et d'un véritable esprit de modération et de conciliation, a plus de sympathies dans le corps électoral que la vôtre, quelque effort que vous fassiez pour la placer sur le terrain républicain.

Une telle confiance est bien faite pour

nous dédommager amplement de vos sarcasmes intéressés.

Aussi, déclarons-nous toute polémique close, dès à présent, avec votre très estimable journal.

De plus graves questions doivent justement préoccuper, à cette heure, tout homme de cœur.

LOUIS LAYTOU.

M. le Ministre de l'intérieur vient de mettre à la disposition du Préfet un nouveau crédit de 20,000 fr. pour secourir les familles de militaires, marins et gardes mobiles du Lot.

Ce crédit va être réparti proportionnellement à la population entre les cantons du département.

MM. les Maires devront faire connaître, sans retard, au sous-comité du canton les familles qui, par leur position nécessitée, méritent de participer à la distribution des fonds de secours.

Le sous-comité se compose du conseiller général, du conseiller d'arrondissement et du curé de canton.

On nous annonce que M. Demeaux, membre du Conseil général du Lot, vient d'être mandé à Tours.

Nous savons que M. Demeaux avait adressé au Gouvernement de nombreuses communications relatives à la Défense nationale; cette mission doit avoir pour but de compléter par des explications verbales, les notes envoyées par lettre.

On nous écrit de Mauroux: Dans le Conseil de révision des hommes mariés ou veufs avec enfants, qui a eu lieu au Palais de Justice de Cahors, le 15 du courant, pour le canton de Puy-Evêque, sur les quatorze communes qui composent ce canton, Mauroux s'est fait remarquer par ses hommes valides dont le nombre a été de dix-sept, c'est-à-dire, égal à celui des inscrits dans ce ban.

M. Eugène Passéfond, banquier à Cahors, a l'honneur de prévenir le public que bien qu'ayant été nommé, par décret du 12 courant, officier payeur dans l'armée régulière, il n'est engagé que pour la durée de la guerre et que ses bureaux resteront néanmoins ouverts pendant tout ce temps.

Dernières nouvelles

Intérieur à Préfets, Sous-Préfets et Généraux commandant divisions et subdivisions.

Tours, le 18 novembre, 12 h. 10 m. du m.

Prussiens ont subitement abandonné investissement d'Auxonne et évacué Saint-Jean-de-Losne. Ils nous ont attaqués en Beauce à Landelles, ils ont eu 20 hommes hors de combat; nous avons gardé nos positions et ils se sont repliés sur Courville.

Ils ont en même temps attaqué Dreux; un combat de trois heures a eu lieu sous cette ville.

L'ennemi occupe la hauteur de Chérisy avant-hier, francs-tireurs et chasseurs ont surpris de la cavalerie ennemie à Viabon, tué une vingtaine de hussards, blessé dix, fait quatre prisonniers. Hier matin encore, ils ont rencontré un escadron auquel ils ont tué et blessé quelques hommes.

Le 16, dans les Ardennes, entre Lanny et Harey, 300 mobiles et 100 francs-tireurs ont eu un engagement sérieux avec 2500 ennemis, ayant artillerie; nous avons eu trois tués et douze blessés, pertes de l'ennemi beaucoup plus considérables.

Le duc d'Aoste a été proclamé roi d'Espagne.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

A VENDRE OU A LOUER
UNE
MAISON
SISE
RUE DE LA MAIRIE, 6
A CAHORS

Cette MAISON se compose: d'un premier étage divisé en Cinq pièces; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison.

S'adresser à M. Laytou, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE
J. - U. **CALMETTE** A CAHORS.

THÉORIE
du Garde national sédentaire et mobile,
contenant la manœuvre du fusil Chassepot, du fusil à Tabatière, et à Piston et la loi sur la garde nationale sédentaire et mobile.
4 fort volume in-32 cartonné. » 75 c.
Le même ouvrage par la poste (franco). » 90 c.

PLAN DES FORTIFICATIONS DE PARIS AVEC FEUX CROISÉS. » 75 c.

ATLAS DE LA DÉFENSE NATIONALE
Cartes des dix-sept départements envahis et menacés par les Prussiens. » 5 "

LIVRES CLASSIQUES POUR L'ANNÉE 1870-71.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix Modérés.

SERVICE

DE CAHORS  **A ASSIER.**
Départ de Cahors: 4 h. après-midi;
44 h. du soir.
Départ d'Assier: 1 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

ALTERATIONS DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, graipe les yeux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C^e, boulevard St-Denis, 2; Cahors, à la pharmacie Vinal. Se défier des imitations **FLACON, fr.**